



12^e open d'échecs de Betton de parties rapides

Dimanche 17 Juin 2018

Règlement des tournois

Tous les participants à l'open d'échecs de Betton s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 1 : tournois

Le Betton Echecs Club organise le 12^e open d'échecs de Betton de parties rapides le dimanche 17 Juin 2018. Cet open se déroule sous la forme de deux tournois homologués ouverts à tous les licenciés A ou B à jour de leur cotisation à la date du tournoi :

- **Principal** (homologation FFE n° 45356), ouvert à tous sans condition d'âge ou d'ELO.
- **Jeunes** (homologation FFE n° 45357), ouvert aux jeunes jusqu'à minime, de Elo rapide et lent inférieur ou égal à 1399. Les jeunes jusqu'à poussin peuvent participer à ce tournoi quelque soit leur ELO.

Article 2 : règles

L'annexe A.4 sur le jeu rapide s'applique pour les deux tournois.

Pour les deux tournois, la partie sera perdue après le 2^e coup illégal achevé.

Les directives III concernant les fins de parties sans incrément de temps s'appliquent (*cf Livre de l'arbitre*).

Pour le reste, les règles du Jeu sont celles de la FIDE au 1^{er} janvier 2018.

Les appariements se font au Système Suisse en prenant en compte l'Elo rapide. Les appariements seront établis par le logiciel *PAPI 3.3.3* de la FFE.

Seront appariés à la 1^e ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription avant la fin des horaires de pointage (*cf. article 4*).

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appels sportifs (CAS, voir annexe 1) de la compétition. **Les décisions prises par la CAS sont irrévocables.**

Article 3 : cadence et nombre de rondes

Les tournois se jouent en :

- 7 rondes de 17 minutes + 3 secondes par coup (tournoi principal).
- 7 rondes de 20 minutes KO (tournoi jeunes).

Article 4 : localisation et horaires

L'open se déroule à l'espace Anita CONTI, 10 rue du Trégor à BETTON.

Le pointage a lieu de 8h45 à 9h30 (sur décision de l'arbitre, les arrivants après 9h30 sont susceptibles de commencer à la 2^e ronde). A titre indicatif, les horaires des rondes sont 10h00, 11h00, 12h00, 13h30, 14h30, 15h30, 16h30. La remise des prix aura lieu vers 17h30.

Article 5 : droits d'inscription

Tous les joueurs doivent se préinscrire au plus tard la veille du tournoi à 12h00 :

- sur le site <http://competition.echecs35.fr/node/19> (à privilégier)
- par courrier électronique à betton@echecs35.fr
- par téléphone à Damien PERNOT (06 21 73 83 14)

Sur décision de l'arbitre, les joueurs qui s'inscrivent sur place sont susceptibles de commencer à la 2^e ronde.

Les droits d'inscription sont de 12 € pour les adultes et 6 € pour les jeunes (jusqu'à junior inclus).

Une licence B peut être prise sur place au tarif de 3 € pour un jeune et 8 € pour un adulte.

Les joueurs titrés (MI ou GMI) sont invités. Les lauréats du [Grand Prix des rapides 35](#) de 2017 sont invités (voir annexe 2).

Les joueurs ayant gagné leur inscription en prix de l'Open de Betton 2017 sont invités (voir annexe 3).

Article 6 : départages et prix

Pour toutes les attributions de prix et lots, les départages adoptés sont dans l'ordre : **Buchholz tronqué, Cumulatif et Performance** (l'ordre des grilles calculé par le logiciel PAPI dernière version sera la référence unique).

Tournoi principal

Dans le tournoi principal, les prix s'élèvent à 70% des inscriptions perçues pour ce tournoi.

Les prix ne sont pas cumulables.

Les prix du classement général sont répartis au système Hort (avec un minimum à 10 euros).

Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix au classement général
- Prix par tranche ELO
- Prix spéciaux

Prix au classement général :

Les 3 premiers joueurs du tournoi sont récompensés.

Prix par tranche ELO :

Les tranches ELO seront définies en cours de tournoi en fonction de la liste des participants de façon à prévoir un prix par quartile pour les trois quartiles inférieurs du tournoi.

Prix spéciaux :

Un prix pour la meilleure féminine.

Un prix pour le meilleur jeune (petit-poussin à minime).

La liste définitive des prix distribués sera affichée, au plus tard, avant la 4^e ronde.

Les prix ne seront distribués qu'aux joueurs présents à la remise des prix, sauf accord préalable entre le bénéficiaire et le président du club organisateur. Un prix non distribué reste la propriété du Betton Echecs Club.

Tournoi jeunes

Pas de prix en euros.

Des lots seront distribués à la place et par catégories :

- Un lot pour les 3 premiers joueurs au classement général.
- Un lot pour le meilleur poussin.
- Un lot pour le meilleur petit-poussin.

Article 7 : dispositions particulières

Tout joueur sera exclu définitivement après un forfait non prévenu, sauf décision contraire de l'arbitre principal.

Tout joueur ne se présentant pas dans les 20 minutes qui suivent le lancement de la ronde perd par forfait à moins que l'arbitre ne décide autrement.

Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Les blitz et analyses sont interdits dans la zone de jeu.

Article 8 : arbitrage

L'arbitre principal des deux tournois homologués est Damien PERNOT (AF3 – n° FFE E67320). Il sera assisté d'un arbitre adjoint.

Article 9 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Betton Echecs Club et le Comité départemental des échecs 35 à publier, dans le cadre de leurs sites web ou pour des médias extérieurs, des articles, photos ou vidéos à propos de l'open de Betton sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Article 10 : responsabilité des compétiteurs mineurs

Les compétiteurs mineurs sont sous la responsabilité de leur responsable légal (parent, tuteur, ...) ou de leur accompagnateur (animateur, responsable de club) dès lors qu'ils quittent la zone de jeu.

S'il doit s'absenter en cours de journée, il appartient au responsable légal de compétiteurs mineurs de communiquer, à l'organisateur du tournoi, un numéro de téléphone auquel il peut être joint en cas de nécessité.

Fait à Rennes, le 10 mai 2018

Annexe 1

Commission d'appels sportifs

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appels sportifs (CAS) de la compétition.

Les décisions prises par la CAS sont irrévocables.

Chaque membre de cette commission ne peut valablement délibérer que pour des litiges qui ne le concernent pas directement. En cas d'absence il pourra désigner un représentant.

Constitution de la commission

- L'arbitre principal des tournois : **Damien PERNOT** (si le litige concerne l'arbitre des tournois jeunes)
- L'arbitre des tournois jeunes (si le litige concerne l'arbitre principal)
- Un joueur pourvu d'un titre d'arbitre, hors clubs des personnes concernées par le litige. Ce joueur est désigné au cas par cas par l'arbitre de la commission.
- Un joueur, hors clubs des personnes concernées par le litige. Ce joueur est désigné au cas par cas par l'arbitre de la commission.

Annexe 2

Vainqueurs du Grand Prix 35 des rapides 2017

Les joueurs suivants, vainqueurs du Grand Prix 35 - 2017, sont exemptés des droits d'inscription :

Catégorie	Vainqueur	Cat.	Elo	Pts
Classement général	Jean-François JOLLY	SenM	2270	730
Moins de 2200	Kevin JOURDREN	SenM	2170	585
Moins de 2000	Gabriel BRAULT	MinM	1860	537
Moins de 1800	Stéphane DEROUIN	SepM	1780	404
Moins de 1600	Samuel HERREMAN-BOUTOT	PouM	1550	281
Moins de 1400	Anatole DELESTRE	PupM	1370	194
Moins de 1200	Cédric TREBON	SenM	1120	106
Jeunes	Victor NORMAND	MinF	1940	474
Féminines	Remel ONEY	SenF	2010	451
Vétérans	Helmut KAULFUSS	VetM	2220	254

Annexe 3

Joueurs invités au titre de l'Open de Betton 2017.

Les joueurs suivants, ayant gagné leur inscription en prix de l'édition 2017 de l'Open de Betton, sont exemptés des droits d'inscription :

NOM	Prénom	Catégorie
ALLARD NEDELLEC	Guilhem	Pupille
BANNIER	Thibault	Senior
DELESTRE	Anatole	Pupille
FERRET-LEGER	Gaspard	Senior
FOURNIS D'ALBIAT	Vincent	Cadet
GUILLET	Simon	Benjamin
HERREMAN-BOUTOT	Samuel	Poussin
LE MAREC	Laura	Senior
LEGRAS	Nicolas	Poussin
PERNOT	Maël	Poussin